



AVIS PUBLIC

N°02/2026

POUR L'ATTRIBUTION DE SERVICES

DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Le CoNISMa (ci-après également dénommé « Administration »), dans le respect des principes généraux de clarté, de transparence, de non-discrimination et d'égalité de traitement, entend procéder à l'attribution d'un marché à un opérateur économique qualifié (réf. art. 45 du Décret législatif italien n°50/2016 et modifications ultérieures), à identifier parmi ceux ayant présenté une offre dans les délais et selon les modalités prévues par le présent Avis, en démontrant la possession des exigences requises ci-après.

L'attribution visée ci-dessous sera effectuée selon le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse. Le CoNISMa se réserve le droit de procéder à l'attribution même en présence d'une seule offre, si celle-ci est jugée appropriée.

1) LIEU D'EXÉCUTION DES SERVICES DE SOUTIEN À LA RECHERCHE: ITALIE

2) CADRE, OBJET ET DESCRIPTION:

Dans le cadre du Programme Interreg Italie–Tunisie (Priorité du programme : 1 – *Un espace de coopération plus compétitif et plus intelligent*. Objectif spécifique **OS 1.1** : *Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe*), le CoNISMa a obtenu le financement du projet : A1-1.1-160 - Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire - **CercleBleu** (CUP I77G25000030006), acronyme **Cercle Bleu**. Dans ce cadre, des besoins spécifiques ont été identifiés concernant des services visant à la réalisation de cartes graphiques et de matériels de soutien au projet, plus précisément pour les activités suivantes :

1. Élaboration, sur la base des jeux de données fournis par le CoNISMa et les partenaires, de cartes thématiques géoréférencées relatives à la distribution et à l'abondance de *Callinectes sapidus* et *Portunus segnis*.
En effet, dans le cadre du **GT1**, le CoNISMa est chargé de mettre en place une base de données géoréférencée et de produire des cartes thématiques représentatives de la distribution et de l'abondance du crabe bleu dans les zones d'étude. Ces cartes constituent des livrables essentiels pour les activités scientifiques et de gestion prévues par le projet et sont indispensables à la communication correcte des résultats auprès des institutions, des parties prenantes et des décideurs.

2. Préparation de planches cartographiques et de supports graphiques à utiliser dans les livrables et les activités de diffusion du projet.

Le projet requiert en outre la production de matériels graphiques et pédagogiques destinés aux modules de formation, séminaires et actions de sensibilisation prévues dans le **GT4**, conformément aux responsabilités de communication attribuées à l'ensemble des partenaires, y compris le CoNISMa.

3. Soutien à la production de matériels pédagogiques (par ex. fiches didactiques, infographies, contenus visuels) destinés aux cours, ateliers et actions de sensibilisation du projet CercleBleu.

La réalisation de ces supports nécessite des compétences spécialisées en cartographie, systèmes SIG et graphisme pédagogique, qui ne sont pas entièrement disponibles parmi le personnel interne actuellement impliqué.

Le titulaire du marché, disposant d'une expérience avérée en cartographie marine, systèmes SIG, traitement graphique et production de contenus visuels à des fins scientifiques et pédagogiques, sera tenu de garantir la qualité technique, la ponctualité et la conformité des produits livrés aux standards du projet CercleBleu.

3) **AMMINISTRAZIONE PROCEDENTE:**

CoNISMa

Siège légal : Piazzale Flaminio 9 – 00196 Rome (Italie)

Téléphone : (+39) 06 83654666

E-mail : capone@conisma.it

PEC : segreteria.conisma@pec.it

Site web : <http://www.conisma.it>

Code fiscal : 91020470109

Numéro de TVA : 01069050993

C.C.I.A.A. di Roma, Registre Économique Administratif n° 1002122 del 13.03.2002

Reconnaissance du M.I.U.R. par décrets des 15/03/1996 et 16/05/1996

Registre National de la Recherche n°000441_EIRI

4) **VALEUR ESTIMÉE DU SERVICE: € 10.000 (DIX MILLE EUROS) TVA incluse**

5) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les propositions peuvent être présentées exclusivement par des opérateurs économiques visés à l'article 45 du Décret législatif n°50/2016 et modifications ultérieures, attestant de l'absence des causes d'exclusion prévues à l'article 80 du même décret.

Il est interdit aux candidats de participer à la procédure sous plus d'une forme (groupement temporaire, consortium ou participation individuelle). Les consortiums stables doivent indiquer les membres pour lesquels ils participent.

Toute violation entraînera l'exclusion, conformément à l'article 353 du Code Civil italien.

6) MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué selon le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base du meilleur rapport qualité/prix (art. 95, al. 2, D. Lgs. 50/2016), selon les critères suivants :

Critères	Points
A) Offre technique	80
B) Offre économique	20
TOTAL	100

A) ÉVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE (MAX. 80 POINTS)

La Commission évaluera l'offre technique sur la base des critères suivants :

Critère	Indicateur	Évaluation	Notes de référence	Note maximale
Critère 1: expérience préalable	I.a: expérience en Communication Management et Workshop Implementation	Nulle	0	20
		Suffisante	10	
		Exhaustive	20	
	I.b: expérience relative à des projets de recherche nationaux et/ou internationaux	Nulle	0	50
		Suffisante	20	
Exhaustive		50		
Critère 2: CV	2 CV de la société et du personnel	Non adéquat	0	10
		A peine adéquat	2	
		Adéquat	6	
		Plus que adéquat	10	
		Note totale maximale		

B) ÉVALUATION DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE (MAX. 20 POINTS)

Le score attribué à l'offre économique sera calculé selon la formule suivante :

$$P_i = \frac{R_i}{R_{max}} \times 20$$

Où :

- **P_i** : score attribué au concurrent *i*
- **R_i** : taux de rabais du concurrent *i*
- **R_{max}** : taux de rabais maximal

Il est précisé que les calculs relatifs à l'attribution des scores seront effectués en prenant en compte jusqu'à la deuxième décimale.

Le CoNISMa se réserve le droit de procéder à l'attribution du service même en présence d'une seule candidature, à condition que le score attribué soit supérieur à **51**.

7) DÉLAI ET MODALITÉS DE SOUMISSION

Les propositions doivent être rédigées conformément aux formulaires 1) et 2) annexés au présent Avis. Elles devront être transmises au plus tard le **lundi 23 février 2026 à 24h00, exclusivement par E Mail, en format PDF signé en bas, à l'adresse: **capone@conisma.it** Objet “**AVVISO CONISMA N°02/2026 DEL 03.02.2026 - CUP: I77G25000030006**.”**

Les propositions non signées ou reçues après la date limite ne seront pas prises en considération.

8) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'Administration se réserve le droit d'interrompre à tout moment, ou de suspendre, modifier ou annuler, en tout ou en partie, la présente procédure, ou de ne pas donner suite à la sélection pour l'attribution des travaux concernés, sans que les candidats puissent faire valoir quelque prétention que ce soit.

Le droit d'accès aux documents de la présente procédure est différé jusqu'au moment de l'attribution du service.

L'opérateur économique participant consent, conformément au Décret législatif italien n°196/2003 et modifications ultérieures, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), au traitement de ses données personnelles pour toutes les finalités liées à la mise en œuvre de la présente procédure, ainsi qu'à celles relatives à la conclusion du contrat de prestation de services et aux activités qui y sont prévues.

Par ailleurs, l'opérateur économique participant déclare expressément avoir adapté sa structure organisationnelle aux exigences prévues par le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Conformément à la loi italienne n°124 du 4 août 2017, article 1, paragraphes 125 à 129, le CoNISMa informe qu'il publiera sur son site internet tant les éléments informatifs du présent Avis que ceux relatifs à l'ordre/contrat établi à l'issue de la procédure, conformément aux obligations légales en vigueur. Par la transmission de l'offre technico-économique, le candidat consent à cette publication.

Pour toute demande de clarification, veuillez contacter le Responsable de la procédure, **Antonio Capone** (e mail: capone@conisma.it).

Le présent Avis d'appel d'offres est publié sur le site internet du CoNISMa, dans la section dédiée aux procédures de mise en concurrence <https://www.conisma.it/it/bandi-per-incarichi-di-collaborazione-e-borse-di-studio-2/gare-avvisi-ed-elenco/>.

Rome, le 03 Février 2026

signé

Le Responsable administratif
(Antonio Capone)